



Demande de livret de famille
 (décret du 15 mai 1974, arrêté du 16 mai 1974)

• **Identité du ou des demandeurs :**

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) à :

.....

• **Nature du livret**

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille :

- d'époux
- de mère naturelle ou adoptive / de père naturel ou adoptif
- commun des parents naturels (dans ce cas, la demande doit être faite par les deux conjointement)

• **Motif de la demande**

- suite à perte, vol ou destruction du premier livret
- changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret
- époux / parent dépourvu du livret en cas de divorce, séparation, mésentente

Je motive ma demande par les considérations suivantes :

.....

.....

• **Conditions de délivrance**

Je sollicite :

- l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier d'état civil de ma résidence, et à cet effet, je présente le premier livret en ma possession.
- la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'IG de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

À le

Signature :

**QUESTIONNAIRE À REMPLIR À L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE
LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ**

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.

La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Mariage contracté à la mairie
Le

ENTRE

Nom (1) : Nom (1) :
Prénoms : Prénoms :
(2) (2)
(3)

ENFANTS

Enfant n°1

Enfant n°2

Prénoms : Prénoms :
Né(e) le : Né(e) le :
À : À :
(2) (2)

Enfant n°3

Enfant n°4

Prénoms : Prénoms :
Né(e) le : Né(e) le :
À : À :
(2) (2)

Enfant n°5

Enfant n°6

Prénoms : Prénoms :
Né(e) le : Né(e) le :
À : À :
(2) (2)

Enfant n°7

Enfant n°8

Prénoms : Prénoms :
Né(e) le : Né(e) le :
À : À :
(2) (2)

(1) Nom en lettres capitales

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention des tous actes ou jugements ayant un incidence sur l'état civil des personnes considérés. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.